Mairie de SEMBADEL
23, rue Saint-Badel
Le Bourg
43160 SEMBADEL

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du 27 juin 2024 à 20 h 30

Membres du Conseil Municipal présents ou représentés :
Présents : **M. GOBET Roland, Mr RAYMOND Dominique, Mme PIRAS Solange, M. MAISONNEUVE Sébastien, M. CHAUSSAT Thierry, Mme NICAISE Marie-Claude, M TEYSSIER Thomas, M. HUGON Roland, Mme COUDERT Manon**

Absents : **M. COUDERT Jean-Luc donne pouvoir à Mme COUDERT Manon**

Secrétaire de séance : **M. TEYSSIER Thomas**

Date de la convocation : **20/06/2024**

Ordre du Jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 23/05/2024 : Vote à l'unanimité

Délibérations adoptées :

- **Création d'un emploi permanent de chauffeur de car :** pour une durée de 7 heures hebdomadaires annualisée à compter du 1er septembre.
- **Création d'un emploi permanent pour la cantine, la garderie et l'entretien des locaux** : pour une durée de 21h hebdomadaires annualisées, à compter du 1er septembre.
- **Création d'un emploi non permanent accroissement temporaire d'activités**: du 1er juillet au 31 août, pour une durée de 16 h hebdomadaires pour faire face aux besoins généraux.
- **Création de poste de vacataire :** pour l'entretien de la voirie, le vacataire sera rémunéré en fonction des heures réalisées.
- **Vente de parcelles de biens communaux à Bonnefont et Hierbettes** : toutes les ventes ont été validées par le conseil ; il s'agit de petites parcelles situées devant ou à proximité des propriétés des acquéreurs.

- **Questions diverses :**

- Point sur l'avancement des travaux de viabilisation et vente d'une parcelle constructible : les travaux de raccordements ont été réalisés; nous devrons signer un compromis de vente avec l'acquéreur d'une partie de la parcelle une fois bornée, et la vente de la partie restante de la parcelle avec LOGIVELAY ; le bornage est pris en charge par Logivelay et les viabilisations par la commune, comme il était convenu.

- Démission d'une conseillère municipale : Mme Chantal JOSSERAND, en raison de soucis personnels souhaitent quitter son poste de conseillère municipale ; démission acceptée.
- Casse d'un mât de signalétique à Sembadel-gare : une personne a percuté un mât qui s'est rompu et bien sûr n'a pas laissé ses coordonnées. Le préjudice s'élève à 800 € environ (changement du mât et de 7 barrettes).

- Point sur le RDV avec Mr Le Sous-Préfet : Suite à l'entrevue du maire le vendredi 7 juin avec Mr le Sous-Préfet, une réunion en sa présence aura lieu le 17 juillet en sous-préfecture de Brioude afin de faire avancer rapidement le dossier de la carte communale et le dossier du champ photovoltaïque en présence des services de la DDT, de la DREAL, du bureau d'études « réalités » qui réalise la carte communale et de représentants de la commune.
- Radar Météo-France : 3 bureaux d'étude ont été retenus par Météo-France pour la maîtrise d'œuvre ; leurs propositions seront étudiée le 17 octobre par Météo-France, le maire faisant partie du jury.
- Ouverture d'une enquête publique : la société Filaire étant classée ICPE, suite à son agrandissement, une enquête publique sera ouverte du 1er juillet au 28 juillet et consultable aux heures d'ouverture de la mairie.
- Réunion publique d'information : afin de fournir de plus amples explications, la population de Sembadel sera prochainement conviée à une réunion d'information concernant la « zone d'accélération » retenue pour l'implantation du champ photovoltaïque.
- Tour de garde pour les élections européennes du 30 juin et du 7 juillet.

Séance levée à 22h00

Le présent procès-verbal, a été arrêté lors du Conseil Municipal du le
02 Août 2024 à 20 h 30

Le Maire,
Roland GOBET

Le secrétaire de séance
Mr TEYSSIER

MAIRIE DE SEMBADEL
43 (Haute-Loire)